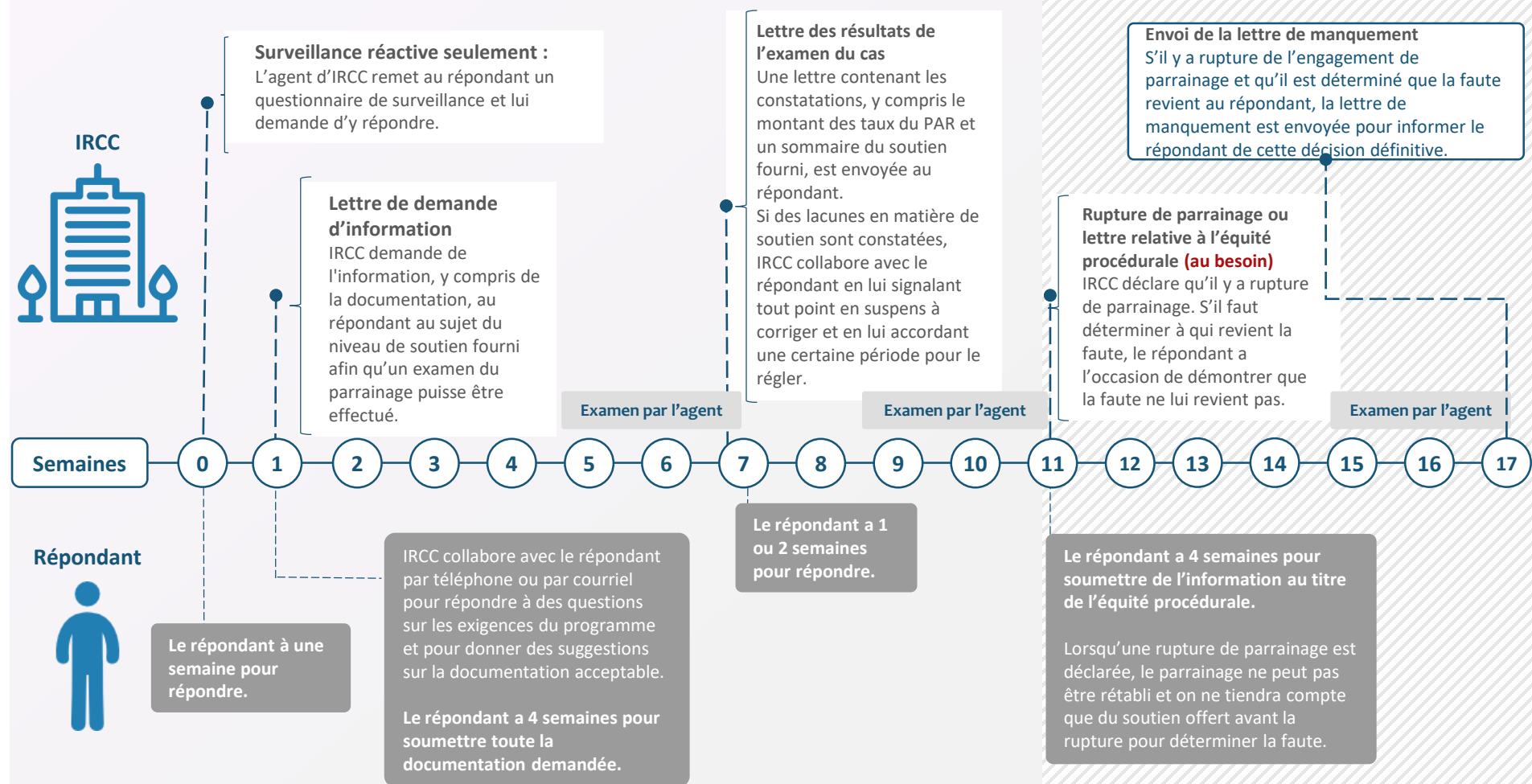
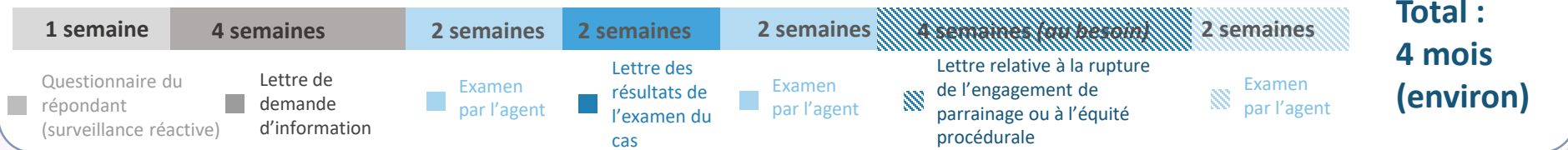


Examen de cas après l'arrivée – Échéancier de traitement

Aperçu de l'échéancier (l'échéancier peut varier selon les complications liées au cas)



DESCRIPTION

- Le processus d'examen de cas est lancé pour toute activité d'assurance en matière de réinstallation après l'arrivée (surveillance réactive et proactive et suivis relatifs à des cas signalés).
- Le questionnaire du répondant est remis **seulement** dans le cas d'activités de surveillance réactive. Toutes les autres activités (les cas signalés à IRCC et la surveillance proactive) commencent pour les répondants par la *lettre de demande d'information* et durent environ 11 semaines.
- L'échéancier a été soigneusement établi pour assurer l'équilibre entre le fait d'accorder suffisamment de temps aux répondants pour résoudre les préoccupations soulevées et les réfugiés qui ne reçoivent pas un soutien adéquat.

Notes supplémentaires :

- Le répondant passe seulement à l'étape ou à la lettre suivante si le problème n'est pas résolu à l'étape précédente.
- Des prorogations peuvent être accordées au cas par cas.
- La prorogation habituelle est d'une semaine, mais sa durée peut varier selon l'explication fournie.